



Compte rendu de l'audience du 26 février 2019 entre M. Dahan et l'Intersyndicale

Suite aux annonces faites par le ministre et le directeur général sur l'avenir de la DGFIP et sa « géographie revisitée », les sections syndicales des Yvelines Solidaires Finances Publiques, F.O., C.G.T., C.F.D.T./C.F.T.C., ont demandé en intersyndicale une audience à notre directeur sur ses projets locaux.

Elle s'est tenue le 26 février 2019.

Le directeur a indiqué qu'il se référait aux orientations fixées par le ministre dans son discours du 11 juillet 2018 et par le DG lors d'une rencontre avec les syndicats nationaux le 9 janvier 2019.

Il a fortement insisté sur les inconnues et des incertitudes qui pesaient à ce stade sur sa réflexion .

- En matière de moyen et d'évolution des effectifs, il a indiqué que le contrat d'objectif et de moyen liant la DGFIP et le ministère était toujours en discussion, si bien que le volume et le rythme des suppressions de poste étaient à ce jour inconnus au plan national, et à plus forte raison au plan local. Ces suppressions s'inscriront dans la cible des 50.000 suppressions voulues par le président.

Il a précisé que la DDFIP 78 avait été jusqu'à maintenant peu impactée par les suppressions de postes, car le département était en cours de rattrapage des déséquilibres charges/emploi qu'il avait subi par le passé. Ce rattrapage n'est pas terminé.

- En matière de calendrier d'échange entre la DDFIP et la DG, la date butoir du 15 février évoquée initialement pour la remontée des propositions n'était plus d'actualité du fait du grand débat national. Le cahier des charges évolue et il convient d'attendre la conclusion du débat avant de rentrer dans le dur des propositions, puis à terme, d'engager une concertation externe avec représentants du personnel et les élus.

Le directeur n'a pas fait remonter de proposition à ce jour de proposition

- L'impact à venir des évolutions législatives en matière de fiscalité :

- le PAS, avec ses importants gains de productivité, notamment en matière de recouvrement (baisse de charge potentielle plus forte dans les Yvelines qui ont une proportion importante de contribuables imposables).
- la suppression complète ou non de la TH:
- l'avenir de la redevance audiovisuelle,
- la modification éventuelle de la taxation des donations
- le tissu fiscal des Yvelines conduirait à renforcer la lutte contre la fraude fiscale par un renforcement des cellules CSP notamment.

Les points acquis

- la réflexion sur les structures est désormais un exercice pluriannuel, au minimum sur 3 ans
- elle repose sur la séparation front-office, back office

- Back-office:

Des structures dédiées peuvent se développer grâce à la dématérialisation et au travail à distance. 95 % des métiers s'y prêtent (SIP, Trésoreries y compris hospitalières avec le SAR (service d'appui au réseau), SIE (gestion des AVISIR), ce qui entraîne une réflexion sur les implantations géographiques.

Dans le cadre des restructurations, des antennes locales pourraient être maintenues, avec évaporation progressive au fur et à mesure des départs qui ne seraient pas remplacés, et redéploiement du poste vers l'antenne principale ou vers un autre service du site, jusqu'à atteindre une taille critique entraînant leur disparition.

Front -office: Concerne les guichets d'accueil et l'accompagnement des collectivités.

Pour le public :

Il s'agit d'avoir une présence plus proche sous diverses formes.

La DDFIP, est présente actuellement sur 22 communes, dont 9 implantations plus importantes (ex centres des impôts).

Il est envisagé :

- de maintenir ces 9 implantations, qui correspondent à des bassins de vie, pas forcément avec les mêmes services qu'actuellement, et avec un accueil modernisé sur le modèle de Saint Quentin.
- de garder les points de contact existants, possiblement sous forme de permanence, sur le modèle de Triel et Epône,

en adaptant les volumes horaires aux besoins, et d'en créer de nouveau, sous la forme de participation aux maisons de services publics (Thoiry est examinée), ou à un service itinérant envisagé par le département et la préfecture. La situation particulière de Trappes justifie un accueil renforcé, et le caractère excentré de Conflans nécessite une réflexion particulière

- d'arriver au zéro numéraire (recours à la Poste ou aux buralistes) et de généraliser l'accueil sur rendez vous.

Pour les collectivités:

Le front office porte sur l'accompagnement et le conseil aux collectivités, notamment en zone rurale.

La mission sera assurée par des cadres, sous un statut qui n'est pas fixé à ce jour.

Plus particulièrement

- **Les trésoreries collectivités** n'ont pas de vocation pérenne dans leur forme actuelle, mais le directeur a indiqué qu'il avait pas de plan arrêté à ce jour car trop incertitudes subsistent. Il a rappelé toutefois l'objectif de tendre vers une Trésorerie par EPCI.

Il a précisé que la création d'agence comptable dans le département n'est pas envisagée à ce stade

- **Trésoreries Hospitalières** : Constitution à terme de deux trésoreries hospitalières en phase avec les deux groupements hospitaliers de territoire créés dans le département, avec là possibilité d'antennes locales. Pour la partie Nord, l'implantation géographique reste à définir, compte tenu de la fin du bail de Saint Grmain en 2021.

- **SPF**: L'objectif est d'un SPF unique en 2022, avec maintien d'antennes sur Mantes et Rambouillet (cf supra). La localisation définitive du service reste à voir en fonction des consignes ministérielles de sortie des chefs lieux

- **SIP et SIE** : poursuite des regroupements des structures présentes sur le même site, avec un seul SIP et un seul SIE sur ces sites. La question sur l'avenir des petits SIP et SIE isolés reste posée.

- **sphère contrôle (PCE, brigades, PCRP, cellules CSP)**. Pas de bouleversement envisagé prochainement Les PCE viennent d'être restructurés, les brigades ont atteint la taille requises, et la DIRCOFI n'a pas lancé d'OPA sur le contrôle externe du département.

Concernant les implantations géographiques

Le Directeur a indiqué qu'il inscrivait dans les consignes nationales visant à sortir les services du chef-lieu pour revitaliser les territoires. Des services présents à Versailles quitteront donc la commune.

Les choix d'implantation devront tenir compte de l'attractivité des sites pour les agents compte tenu de leur domicile, dans le but de limiter les déplacements domicile-travail (là aussi consigne nationale). En cas de restructuration, priorité au maintien géographique, quitte à envisager une mobilité fonctionnelle.

La réflexion sera menée dans le cadre d'une coopération avec les départements limitrophes de l'Essonne et de l'Eure et Loir.

A court terme, le départ du service informatique Helios de V12 permet implantation sur ce site de la Trésorerie hospitalière de Versailles, de la Pairie Départementale et de la Trésorerie Municipale de Versailles. Par ailleurs, le regroupement des services de direction de V52 vers V16 est en vue pour 2020.

Nos remarques

A la différence de certains de ces confrères, le Directeur est resté flou sur les conséquences locales et pratiques des restructurations d'ensemble envisagées.

Pour l'essentiel, il a rappelé les orientations en insistant sur les arguments de vente en directions des usagers (plus de points de contacts) et des collègues (un emploi près de chez vous!!!)

Ne soyons pas dupes !

Nous sommes confrontés à un bouleversement généralisé de nos missions et de nos métiers, couplée avec une réforme profondément régressive du statut de fonctionnaires

Nous vous appelons à réagir en participant aux actions intersyndicales déjà prévues

GREVE LE 14 MARS A LA DGFIP

GREVE FONCTION PUBLIQUE ET INTERPROFESSIONNELLE LE 19 MARS

28 MARS MANIFESTATION NATIONALE AVANT LE COMITE TECHNIQUE DE RESEAU